



**COMMUNE DE SAVONNIERES DEVANT BAR**  
**Département de la Meuse**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du mardi 13 avril 2021**

Date de la convocation : 07 avril 2021	Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers en exercice : 11	Nombre de Conseillers votants : 10

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Savonnières-devant-Bar, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M .Gérald MICHEL, Maire.

**PRÉSENTS :**

M.COCHENER Guy, M.ROLIN Xavier, M.GHESQUIERE Pascal, M.PECHEUR Alain, Mme MALARET Annick, Mme CLAVEY-LACOTE Marie-Christine, M.MEYER Claude, M.VANHAMME José, Mme GEORGES Brigitte,

**ABSENTS :**

Mme JESPAS Adélaïde.

Secrétaire de séance : Mr Claude MEYER

**D 03/2021– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Selon le code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend débat et arrête le compte de gestion (art L2121-31).

Le compte-de gestion 2020, établis par le comptable de la trésorerie de Bar le Duc, est conforme au compte administratif établi par le Maire.

*Résultat d'exécution du Budget Commune :*

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affecté à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
<b>Investissement</b>	- 226 560.05 €		829 381.81 €		602 821.76 €
<b>Fonctionnement</b>	262 369.72 €		272 831.44 €		535 201.76€
<b>TOTAL</b>	- 35 809.67 €		1 102 213.25 €		1 138 022.92 €

**D 04/2021– APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire confie la présidence à Monsieur Pascal GHESQUIERE, Adjoint au Maire, et quitte la séance.

Monsieur Pascal GHESQUIERE présente le compte-administratif 2020 dont les écritures et les résultats sont identiques au compte de gestion du Trésorier.

	Recettes 2020	Dépenses 2020	Résultat de l'exercice 2020	Report antérieur	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	692 199.17 €	419 367.73 €	272 831.44 €	262 369.72 €	535 201.16 €
Investissement	989 715.43 €	160 333.62 €	829 381.81 €	-226 560.05 €	602 821.76 €
<b>Résultat de clôture</b>					<b>1 138 022.92 €</b>

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et arrête le compte administratif 2020.

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence.

#### D 05/2021– AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et constatant que ce dernier fait apparaître :

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat ainsi

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+272 831,44
<b>B Résultat antérieur reporté</b>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+262 369,72
<b>C Résultat à affecter</b>	
<b>"= A+B hors restes à réaliser</b>	<b>535 201,16</b>
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	602 821.76
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b>	
Dépenses	78 000,00
Recettes	0.00
Besoin de financement F (= D+E)	0,00
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>535 201,16</b>
<b>1) Affectation en réserves R (1068) en investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>G = au minimum, couverture du besoin de financement</b>	
<b>2) H Report en fonctionnement R (002)</b>	<b>535 201,16</b>

#### D 06/2021– VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Suite à la refonte de la fiscalité locale entérinée par la loi de finances pour 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par la commune à compter de l'année 2021. La perte de ce produit fiscal est compensée par le transfert à la commune de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en 2020 par le conseil départemental sur le territoire de celle-ci.

La commune étant surcompensée dans le cadre du transfert de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en 2020 par le conseil départemental, un coefficient correcteur sera appliqué au produit perçu pour qu'il corresponde au montant attendu au titre de la compensation.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune est de 40,43 % soit le taux communal de 2020 : 14,71 % + le taux départemental de 2020 : 25,72%.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de fixer les taux d'imposition de 2021 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 40,43 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 23,97 %

- donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document à intervenir

#### **D 07/2021– VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021**

Vu les demandes de subventions adressées par différentes associations locales et nationales, Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

-d'attribuer au titre de l'exercice 2021 les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant alloué
Comité des fêtes de Savonnières Devant Bar	1 200.00 €
Amicale des anciens combattants de Savonnières-devant-Bar	450.00 €
Rando Gym Culture	80.00 €
Club des Aînés de Savonnières devant Bar	350.00 €
Moto Evasion 2000	80.00 €
ACCA de Savonnières devant Bar	300.00 €
APAJH – Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	100.00 €
Ligue française contre la sclérose en plaque	80.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
Association française des sclérosés en plaques	80.00 €
Les restaurants du cœur	80.00 €
France Alzheimer 55	80.00 €
Association AMF Téléthon	80.00 €
Comité départemental Ligue contre le cancer	80.00 €
Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	80.00 €
Groupe scolaire François LAUX – Longeville en Barrois	180.00 €

- Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

**D 08/2021– VOTE DU BUDGET 2021**

Monsieur Pascal GHESQUIERE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget 2021 de la Commune.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget 2021 de la COMMUNE, qui s'équilibre de la façon suivante :

<b>BUDGET 2021</b>					
<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Chap</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Voté</i>	<i>Chap</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Voté</i>
16	Remboursement emprunts	274 562,00	011	Charges générales	300 500,00
			012	Charges de personnel	176 650,00
20	Immobilis° incorporels	5 600,00	013	Dépenses imprévues	30 000,00
			014	Reversement fiscalité	17 500,00
21	Immobilisations corporels	132 800,00	65	Charges de gestion courante	32 400,00
			66	Charges financières	23 208,00
23	immobilisation en cours	1 079 935,92	67	Charges exceptionnelles	1 200,00
			042	Amortissements	1 856,18
			023	Virement à la sect°investissement	612 867,98
<b>TOTAL</b>		<b>1 492 897,92</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 196 182,16</b>
<i>Chap</i>	<i>Recettes</i>	<i>Voté</i>	<i>Chap</i>	<i>Recettes</i>	<i>Voté</i>
10	FCTVA	248 952,00	70	Produit des services & ventes	8 794,00
			73	Impôts et taxes	511 149,00
13	Subventions	26 400,00	74	Dotations	65 528,00
041	Opérations d'ordres	1 856,18	75	Autres produits gest°courante	62 460,00
021	Virement de la sect°fonctionnement	612 867,98	77	Produits exceptionnels	13 050,00
002	excédent	602 821,76	002	excédent de fonctionnement	535 201,16
<b>TOTAL</b>		<b>1 492 897,92</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 196 182,16</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.